



ASSEMBLÉE
NATIONALE
Commission des
finances,
de l'économie générale
et du contrôle
budgétaire
BERNARD
CARAYON
Député du Tarn
Maire de Lavaur

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Le 7 juin 2011

Communiqué de presse

Objet : Plus de 75 députés UMP, NC et PS invitent fermement le directeur général d'Air France à faire le choix naturel et légitime de l'européen Airbus.

Air France-KLM a lancé, il y a un an, un appel d'offres pour 100 avions long-courrier afin de renouveler une partie de sa flotte. La décision finale est attendue prochainement.

Cette campagne constitue un enjeu majeur pour Airbus et permettrait, en cas de succès, de consolider le programme A 350 face au B 787.

Mais Air France entretient une relation étrange et privilégiée avec Boeing : Air France a été la compagnie de lancement du B777-300ER et sa flotte long-courrier est composée de Boeing à plus de 70%. Un pourcentage aussi élevé est profondément choquant pour la compagnie d'un des Etats fondateurs du programme Airbus ; il l'est encore plus si on le compare avec celui de Lufthansa (40% seulement de long-courriers Boeing) et avec celui d'Iberia (aucun long-courrier Boeing), tandis qu'à l'inverse United Airlines n'a acquis aucun Airbus et American Airlines 19% seulement.

Pour ce dossier, Air France semble continuer à favoriser Boeing qui affirme que le programme 787 implique un nombre significatif de sous-traitants français, ce qui est faux : leur participation est très réduite puisque leur part industrielle (hors moteurs) est inférieure à 10% alors qu'elle atteint 50% pour l'A 350.

Avec un coût de développement de 13 milliards d'euros, l'A 350 constitue un programme majeur pour l'Europe, notamment pour la France, que ce soit en terme d'emplois ou pour notre commerce extérieur.

Aussi, nous invitons fermement M. Pierre-Henri Gourgeon, Directeur Général d'Air France KLM, à faire le choix naturel et légitime de la filière aéronautique européenne et de l'exprimer dès le salon du Bourget, afin que le vote, prévu en juillet prochain, des actionnaires du groupe, confirmant ou non son mandat, soit éclairé par sa décision.

Par MM. Bernard Carayon, Jean-Pierre Abelin, Jean-Paul Anciaux, Alfred Almont, Mme Brigitte Barèges, MM. Patrick Balkany, Patrick Beaudouin, Roland Blum, Claude Bodin, Philippe Boennec, Mme Chantal Bourragué, Yves Bur, MM. Olivier Carré, Yves Censi, Jean-Louis Christ, Jean-Michel Couve, Bernard Debré, Jean-Pierre Decool, Rémi Delatte, Yves Deniaud, Bernard Depierre, Michel Diefenbacher, David Douiet, Mme Cécile Dumoulin, MM. Jean-Pierre Dupont, Raymond Durand, Paul Durieu, Daniel Fasquelle, Nicolas Forissier, Mme Marie-Louise Fort, MM. Jean-Michel Fourgous, Alain Gest, Jean-Pierre Giran, Didier Gonzales, Philippe Goujon, Michel Grall, François Grosdidier, Mme Pascale Gruny, MM. Didier Julia, Jacques Kossowski, Jérôme Lambert, Marc Le Fur, Gérard Lorgeoux, Daniel Mach, Richard Mallié, Jean-François Mancel, Alain Marc, Jean-Pierre Marcon, Jean-Claude Mathis, Jean-Philippe Maurer, Gérard Menuel, Damien Meslot, Georges Mothron, Alain Moyne-Bressand, Jacques Myard, Jean-Marc Nesme, Yanick Paternotte, Étienne Pinte, Henri Plagnol, Mme Sophie Primas, MM. Didier Quentin, Frédéric Reiss, Jacques Remiller, Bernard Reynès, Jean-Marc Roubaud, André Schneider, Jean-Pierre Schosteck, Éric Straumann, Guy Teissier, Michel Terrot, Mme Marie-Hélène Thoraval, MM. Dominique Tian, Alfred Trassy-Paillogues, Christian Vanneste, Philippe Vitel, Michel Voisin.

Assemblée Nationale – 126 rue de l'Université 75355 PARIS 07 SP